



## PRET A TAUX ZERO POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE

### **OBJET DE L'INTERVENTION :**

Aider la première installation dans l'Oise de professionnels de santé en tant que libéral par l'octroi d'un prêt à taux 0%.

### **BÉNÉFICIAIRES :**

Les professions médicales : médecins généralistes, médecins spécialistes, chirurgiens-dentistes et sages-femmes.

Les professions d'auxiliaires médicaux : masseurs kinésithérapeutes et orthophonistes.

### **NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET MONTANT DE L'AIDE :**

Dépenses éligibles	Emprunt	Observations
Toutes dépenses d'investissement liées à la nouvelle activité.	Emprunt sans intérêt ni garantie d'un montant de 8 000 € à 50 000 €.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sont pris en compte les devis ou factures établis au nom du professionnel de santé ou au nom d'une société (SCI, SCM, SCP...) dont il est associé.</li> <li>- le montant du prêt est arrondi à l'euro inférieur</li> <li>- pour les prêts accordés aux membres d'une même société, le montant de chacun des prêts accordé pourra être inférieur à 8 000€ si le cumul des prêts est supérieur à 8 000€.</li> </ul>

### **PRINCIPALES MODALITÉS :**

- première installation dans le département de l'Oise
- engagement d'une installation de 5 ans minimum dans l'Oise avec un volume horaire minimum de 28 heures par semaine
- prise en compte de toutes les dépenses d'investissement liées à l'activité dans l'Oise
- avoir un exercice majoritairement libéral
- le prêt n'est valable qu'une seule fois par professionnel
- durée de remboursement du prêt de 24 à 60 mois avec un éventuel différé de remboursement de 3 à 12 mois

### **FINANCEMENT CROISÉ :**

Avec la CPAM, l'ARS, Conseil régional, les plateformes France Initiative...

### **COMPOSITION DU DOSSIER :**

Le porteur du projet devra déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département comprenant les pièces suivantes :

- le formulaire de demande d'aide au titre du Plan Oise Santé
- la lettre sollicitant l'aide du Conseil départemental de l'Oise
- la photocopie de la pièce d'identité
- le curriculum-vitae
- la copie du diplôme
- l'attestation d'inscription au Conseil de l'Ordre
- copie de l'autorisation d'exercer (si diplôme étranger)
- les devis des investissements à réaliser (acquisition de matériel, travaux...)
- le relevé d'identité bancaire (RIB)

- copie des éventuels accords ou refus de financement
- un extrait du Kbis de la société
- les statuts juridiques de la société
- une attestation sur l'honneur de non interdiction bancaire et de non inscription au Fichier des Incidents Caractérisés de Paiement (FICP)
- l'accord sur le projet de convention à intervenir avec le Département précisant l'engagement du professionnel de santé à exercer pendant 5 ans dans la même commune, dans l'Oise.

**SERVICE INSTRUCTEUR :**

Direction des territoires, des sports et de la vie associative

Direction adjointe des territoires

Service attractivité.